

Mesdames, Messieurs
les professeurs d'Histoire - Géographie
s/c Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement

Besançon, le 1^{er} septembre 2017

Rectorat

Inspection
pédagogique
régionale

Françoise CLAUS
Gilles BULABOIS
IA-IPR
d'Histoire-Géographie

Téléphone
03 81 65 49 33
Fax
03 81 65 49 26

Mél.
[francoise.claus@ac-
besancon.fr](mailto:francoise.claus@ac-besancon.fr)
[gilles.bulabois@ac-
besancon.fr](mailto:gilles.bulabois@ac-besancon.fr)

10, rue de la
Convention
25030 Besançon
cedex

Lettre de rentrée des IA-IPR d'Histoire-Géographie

Chères collègues, chers collègues,

Nos espérons que ces vacances vous ont permis de vous ressourcer ; comme chaque année, cette lettre nous fournit l'occasion de vous souhaiter une bonne rentrée.

L'équipe de l'Inspection Pédagogique Régionale pour 2017-2018 demeure inchangée autour des deux IA-IPR d'Histoire-Géographie. A côté de sa mission d'IA-IPR Histoire-Géographie, Françoise CLAUS succède à Jean-Marie CANIARD pour la mission de Délégué Académique à l'Action Culturelle. Trois chargés de mission d'inspection travailleront aux côtés des IA-IPR pour contribuer à la bonne marche de la discipline : Claire DUPANLOUP, professeur au collège Jules Grévy (Mont-sous-Vaudrey), Carole MAILLEY, professeur au collège Bonnemaille (Clerval), Jean-Pierre COSTILLE, professeur au lycée Jules Haag (Besançon), également Formateur Académique associé à l'ESPE.

Cette lettre de rentrée nous permet de souhaiter la bienvenue aux collègues arrivant dans l'académie, notamment aux professeurs stagiaires entrant dans la carrière et de remercier tous les enseignants qui ont contribué à l'animation de nos disciplines dans l'académie en 2016-2017 :

- Les professeurs participant aux différents groupes de travail qui produisent, en direction des professeurs d'Histoire-Géographie de l'académie, des outils et documents de grande qualité.
- Les professeurs tuteurs qui accueillent, accompagnent les professeurs stagiaires ainsi que les formateurs intervenant en formation continue ou en formation initiale.
- Les professeurs qui accueillent des étudiants de Master 1.
- Enfin, les enseignants qui ont participé aux réunions d'élaboration de sujets, d'entente, d'harmonisation, aux corrections du DNB et du baccalauréat pour leur travail constructif et pour les comptes rendus transmis qui nous ont permis de dresser un bilan de la session 2017 pour l'ensemble des examens.

Pour nous contacter :

Par téléphone : secrétariat des IA – IPR : 03 81 65 49 33

Par mail : francoise.claus@ac-besancon.fr - gilles.bulabois@ac-besancon.fr
Claire.dupanloup@ac-besancon.fr ; carole.mailley@ac-besancon.fr ; [Jean-
pierr.Costille@ac-besancon.fr](mailto:Jean-pierr.Costille@ac-besancon.fr)

Rappel : la messagerie académique professionnelle est l'outil de communication privilégié pour la diffusion des informations (informations sur les réformes, les consultations, les programmes, les épreuves d'examen, envoi de la lettre d'information « L@ Trotteuse »...). **Nous vous invitons à consulter celle-ci régulièrement** ; vous avez également la possibilité de rapatrier les messages de la boîte professionnelle vers votre boîte personnelle

(voir le lien suivant : <http://missiontice.ac-besancon.fr/hg/spip/spip.php?article417>)

Les sites officiels pour vous informer :

- Site du MEN : <http://www.education.gouv.fr>
- Site Eduscol : <http://www.eduscol.education.fr>
- Site de l'académie : <http://www.ac-besancon.fr/>
- Site Histoire Géographie de l'académie : <http://missiontice.ac-besancon.fr/hg/spip/>
- Portail national Histoire Géographie : <http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/>
- Portail national histoire des arts : <http://eduscol.education.fr/histoire-des-arts/>



2/4

1. Textes et informations générales concernant le collège et le lycée.

La circulaire de préparation de la rentrée 2017 (BOEN n°10 du 9 mars 2017) développe 3 priorités pour l'année 2017-2018 se déclinant en différents items :

- Une école exigeante et attentive au parcours de chaque élève : une ambition affirmée pour l'école et le collège ; des parcours scolaires cohérents et sécurisés ; une Ecole juste et inclusive.
- Une Ecole porteuse des valeurs de la République : une école qui assure la sécurité des élèves et des personnels ; une Ecole laïque qui prépare aux enjeux d'une société démocratique ; un cadre de vie apaisé qui met en confiance les élèves et les personnels ; une relation plus forte avec les parents au service de la réussite des élèves.
- Une école ouverte sur le monde contemporain : des formations en phase avec les évolutions économiques et sociales pour permettre l'insertion des jeunes et la poursuite d'études ; la transformation numérique de l'Ecole.
- Des équipes pédagogiques mieux accompagnées : une formation initiale et continue des enseignants, CPE et psychologues de l'éducation nationale renforcée ; le soutien à la recherche et à l'innovation ; une production inédite des ressources et une logique ambitieuse d'accompagnement de l'expertise pédagogique des enseignants ; le PPCR et l'évaluation des enseignants

Pour le collège :

Parmi les 4 mesures de la rentrée 2017 pour « bâtir l'Ecole de la confiance », deux mesures concernent le collège : instaurer le programme « devoirs faits » et « aménager la réforme du collège » (donner davantage de liberté aux équipes pédagogiques ; retrouver 100 % des bilangues de 2015 ; promouvoir l'enseignement du latin et du grec).

Les aménagements de la réforme ont été publiés au BOEN n°22 du 22 juin 2017 (http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=117828)

Poursuite de l'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme de la scolarité obligatoire en 2017-2018 :

De nouvelles ressources pédagogiques (voir le dernier numéro de « L@ Trotteuse ») ont été mises en ligne sur le site disciplinaire académique pour accompagner les professeurs (<http://hg.ac-besancon.fr/>).

Cet accompagnement se poursuit également dans le cadre du PAF avec des stages à candidature individuelle sur l'évaluation et des stages établissements ou inter-établissements pour accompagner les équipes dans la mise en œuvre des nouveaux programmes et dispositifs.

- **En ce qui concerne l'EMC**, nous rappelons la nécessité pour chaque équipe de collège d'élaborer des progressions de cycle pour les cycles 3 et 4 qui permettent d'aborder tous les thèmes ; l'épreuve de DNB 2019 devrait en effet porter sur la totalité du cycle 4. Des outils vous sont proposés sur le site disciplinaire académique.

- **La première session du DNB, selon la nouvelle maquette, a eu lieu en 2017** ; les modalités de l'examen ont été publiées au BOEN n°14 du 8 avril 2016 y compris la définition de la nouvelle épreuve orale :

(http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100848)

Cette première session révèle des faiblesses importantes dans la maîtrise du développement construit et dans l'exercice d'EMC, notamment pour répondre à la « tâche scénarisée » ; cela renvoie à la nécessité de mettre en œuvre en classe les démarches actives et participatives attendues.

Le bilan complet de la session 2017 du DNB sera prochainement envoyé à l'ensemble des professeurs



3/4

Pour le lycée :

- La rentrée 2017 verra l'application du nouveau programme de Terminale de la série Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration publié au BO n°11 du 17 mars 2016 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=99833
Les accompagnements des programmes de première et terminale STHR ont été publiés en mai 2017 : <http://eduscol.education.fr/cid101278/ressources-d-accompagnement-des-classes-de-premiere-et-terminale-sthr.html>

La nouvelle épreuve de bac entrera en vigueur lors de la session 2018.

- Les bilans des baccalauréats généraux et technologiques seront en ligne courant septembre. Nous vous invitons vivement à les consulter.

- Nous vous invitons également à prendre toute votre place dans le dispositif **d'accompagnement personnalisé** qui permet, dans les champs « soutien, approfondissement et orientation » de travailler les compétences transversales et transférables attendues d'un lycéen (<http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article3141>). Le travail sur les capacités et méthodes figurant dans le préambule de l'ensemble des programmes de lycée s'articule facilement avec le travail sur les compétences transversales.

- La liste des thèmes pour les TPE en 2017-2018 et 2018-2019 a été publiée au BO n°27 du 24 août 2017 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=119052

2. Colloques disciplinaires et concours.

- **Le Festival de Géographie de St Dié** se tiendra du 29 septembre au 1er octobre sur le thème « *Territoires humains et mondes animaux* » ; pays invité : L'Afrique du Sud.

Comme ces dernières années, le PAF 2017-2017 vous offre la possibilité de participer au FIG. Vous devez pour cela vous inscrire afin d'obtenir un ordre de mission (sans remboursement de frais). Programme complet sur le site : <http://www.fig.saint-die-des-vosges.fr/>

- **La 20^e édition des Rendez-Vous de l'Histoire aura lieu à Blois**, du 4 au 8 octobre sur le thème « *Eurêka. Inventer, découvrir, innover* ». Programme complet sur le site : <http://www.rdv-histoire.com>.

- **Concours de la Résistance et de la Déportation** : le thème retenu pour l'année 2017-2018 est « **S'engager pour libérer la France** ».

Comme chaque année, l'un des stages du Plan Académique de Formation, et le service éducatif du Musée de la Résistance et de la Déportation vous accompagneront dans la préparation du concours avec vos élèves.

Rappel : les sujets de la première catégorie (classe de tous les lycées – devoir individuel) retenus dans l'académie sont des analyses de documents.

3. La formation continue et les examens.

L'inscription aux modules du PAF s'effectue en ligne sur le site de l'académie du 26 juin au 15 septembre au soir : <http://paf.ac-besancon.fr:1211/paf/vue/recherche.php>

L'équipe de la DIFOR est à votre disposition pour toute demande de précisions ou pour aider en cas de problème pour les inscriptions (en cas de problème pour les inscriptions, contacter Jean-Philippe GAULARD : ; **il est prudent de ne pas attendre les derniers jours pour l'inscription.**

Nous vous rappelons l'importance de participer régulièrement à la formation continue. Outre les formations proposées en Histoire Géographie et Enseignement Moral et Civique, nous vous invitons à consulter les formations offertes dans les PAF transversaux et notamment dans le PAF Education à la citoyenneté (ECI - Formation sur les valeurs de la République, l'Education aux médias et à l'information, l'Education au développement durable...) et le PAF « Arts et culture ».

Sauf cas de force majeure (et dans ce cas il est nécessaire d'en informer la DIFOR), il est impératif de participer aux stages pour lesquels vous vous êtes inscrits et d'assister aux réunions institutionnelles pour lesquelles vous avez été désignés par l'Inspection Pédagogique Régionale ou par votre chef d'établissement.

En ce qui concerne les examens, nous vous rappelons qu'une convocation pour une commission ou pour un jury prime sur toute autre considération.

4. Orientations de travail en Histoire et Géographie dans l'académie de Besançon.

En 2017-2018, la mise en œuvre des réformes, des nouveaux programmes, des dispositifs interdisciplinaires et transversaux, la question de l'évaluation seront au coeur des réunions d'équipe. Il s'agit d'autant de leviers pour faire engager la réflexion sur l'évolution des pratiques professionnelles au collège comme au lycée. Parmi les axes de réflexion :

- Poursuivre la mise en œuvre des programmes d'Histoire-Géographie des cycles 3 et 4.
- En EMC, renforcer la mise en œuvre des démarches actives et participatives ; au collège, consolider les progressions de cycle.
- Poursuivre l'accompagnement personnalisé des élèves au collège et au lycée.
- Favoriser l'implication des élèves dans les séances, dans l'élaboration de la trace écrite
- Poursuivre la réflexion sur la question de l'évaluation au quotidien et dans les épreuves d'examen : évaluation des compétences ; diversifier les modes d'évaluation ; utiliser les évaluations pour faire progresser les élèves...
- Développer le travail en interdisciplinarité pour contribuer au parcours citoyen, au parcours d'éducation artistique et culturelle, au parcours avenir...



4/4

Nous vous engageons à **travailler en équipe** et à mutualiser vos outils, vos programmations, vos évaluations. Nous vous invitons également à vous mettre en relation avec les professeurs des services éducatifs pour travailler autrement avec les élèves, à partir de sites et de documents, lorsque les sujets étudiés s'y prêtent.

L'année 2017-2018 verra l'entrée en vigueur des nouvelles modalités d'évaluation dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations)

Le décret décrivant les différents rendez-vous de carrière a été publié au Journal Officiel le 5 mai 2017 (titre IV pour les professeurs agrégés ; titre V pour les professeurs certifiés)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034600973&categorieLien=id>

Les professeurs concernés par ces rendez-vous de carrière ont directement été informés par la Division des Personnels Enseignants du Rectorat.

Des informations plus précises sur le PPCR vous seront données prochainement.

Bon courage à tous.

Françoise CLAUS et Gilles BULABOIS
IA-IPR d'Histoire et Géographie